



Madame la présidente du CHSCT

Le 28 mars dernier, nous avons partagé avec vous le constat que la charge de travail pour les agents de Pôle emploi Réunion n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Les chiffres du chômage sont en progression constante dans notre département, aujourd'hui 55 % des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée, 60 000 inscrits sont en attente d'un accompagnement.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons admettre que dans les prochains mois, la direction régionale s'apprête à participer à l'effort national en supprimant des postes au sein de notre établissement. De la même manière, il nous paraît totalement hors propos de vouloir consacrer des effectifs supplémentaires au contrôle des chômeurs alors même que nous n'avons pas encore été capable de mettre en place l'accompagnement global à Pôle Emploi Réunion.



Les chiffres communiqués pour cette réunion ne font que corroborer les alertes remontées par les différents canaux (médecine du travail, alertes DP, inspections CHSCT, courriels de différentes natures ...), **le personnel est en souffrance !**

- Aux agressions verbales ou physiques au poste d'accueil s'ajoutent celles reçues par mail ou téléphone. Le nombre de dépôt de plainte reste dérisoire, seulement 2 pour 132 agressions en 2017, soit un taux de 1.5%.
- Déjà 8 signalements de violences internes ou RPS pour 2018 contre 10 en 2017.
- Les boîtes mails sont saturées d'alertes et de messages à traiter, la quantité d'informations transitant quotidiennement par ce canal participe à l'intensification du travail qui génère davantage de stress pour les agents.

Il est clair que l'utilisation massive de la **messagerie électronique imposée par la direction augmente la charge de travail des agents.**

Les managers quant à eux souffrent d'une invasion d'emails loin d'être tous pertinents, ce qui impacte négativement leur activité professionnelle. Ils doivent consacrer plusieurs heures par jour, au seul traitement, de la multitude de mails reçus.

Nous vous alertons également sur la situation des agents en arrêt maladie, dont certains nous ont dit être victimes de propos vexatoires ou stigmatisant suite à leur retour en unité. Les agents porteurs de handicaps ou de préconisations médicales ne bénéficient pas toujours d'une attitude bienveillante.

Ces situations ne font qu'aggraver l'état de santé de collègues déjà pénalisés physiquement et moralement et pèsent lourdement sur les relations de travail au sein des collectifs de travail.

Nous incitons la direction régionale à faire la promotion des 10 règles d'or édictées par le national afin de cultiver les bonnes relations de travail notamment en **favorisant la collaboration et l'entraide en tout temps, y compris durant les moments difficiles.**